

ANNEXE 1 – GROUPEMENT DE COMMANDES

La Ville et le C.C.A.S. se sont engagés dans un processus de rapprochement qui permet aux parties, chaque fois que la possibilité se présente, de s'associer et de grouper leurs achats de fournitures et de services courants.

Cette disposition a été autorisée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mai 2010 et le Conseil d'Administration du C.C.A.S. lors de sa séance du 21 octobre 2010.

Elle est finalisée dans une convention signée entre les parties le 2 novembre 2010 dont un exemplaire est joint à la présente convention.